

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2023/01/12/06

Date de convocation :

27/11/2023

Objet de la délibération :

Bois : Places de
retournement

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

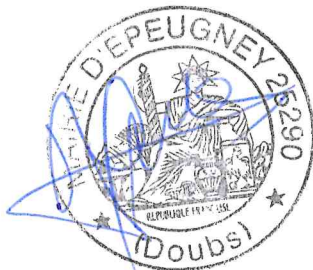
08/12/2023

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

27/11/2023

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 01 décembre 2023**

L'an deux mille vingt trois

Le premier décembre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMOUNIN, Mme Sonia
DESTAING, M. CRETIN Guillaume, M. Romuald
TAUVERON, M. Nicolas DEAU, M. William
RUSTERHOLTZ, M. Éric CLEMENT.

Absents excusés : Mme Mégane GAUTHIER, M Gwenaël
LE GALLO, M. David MARTIN, M. Jean-Michel
CLEMENT

Absents : M. John WETZEL, M. Stéphane LOGUIOT.

Procurations : Mme GAUTHIER Mégane à M. Romuald
TAUVERON, M. Jean-Michel CLEMENT à Mme Sonia
DESTAING, M. Gwenaël LE GALLO à M. Nicolas
DEAU.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

M. CRETIN Guillaume présente les devis reçus pour
l'aménagement des places de retournement située au niveau
de la « percée » et « les Epesses » se détaillant de la façon
suivante :

L'entreprise TP MOUROT : 7 128€,00 TTC

L'entreprise TP CLERC : 14 996.40€ TTC

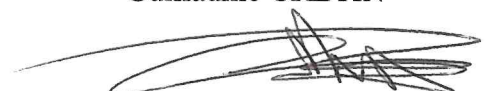
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres
présents et représentés de choisir l'entreprise TP MOUROT
pour les travaux de la place située à la « Percée » pour un
montant de 2970 € HT En effet ces travaux doivent être
réalisés en urgence avant les exploitations prévues dans les
parcelles 18 et 19. Concernant la place de retournement
aux « Epesses » et la remise en état du chemin, de nouveaux
devis doivent être demandés pour plus de lisibilité et en
prévision du prochain budget.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMOUNIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le



ID : 025-212502207-20231201-2023011206-DE